

5. L'enseignement de la morale dans une école catholique

Parlons-en

- Comment se pose, selon vous, la formation morale dans une école catholique, tenue au respect des programmes de l'Éducation nationale en raison de son association à l'État par contrat et au déploiement d'un projet éducatif référé à l'Évangile ?
- Dans le champ de la formation morale, percevez-vous l'application des programmes et la référence à l'Évangile comme des démarches complémentaires et convergentes, ou comme des démarches en tension ?
- Quelle peut être la contribution spécifique de l'école catholique à la formation morale ?

Jalons et repères

École catholique et formation morale

« L'éclairage de la foi chrétienne », pp. 3-6

Cette partie du document mérite une lecture attentive. Les quelques lignes suivantes repèrent les éléments essentiels. L'approche chrétienne de la morale ne consiste pas en un ensemble de normes, mais « engage une vision globale de la personne et de la vie humaine dans la relation aux autres et à la société ». Créés par Dieu à son image, filles et fils d'un même père, les hommes et les femmes reconnaissant leur « commune appartenance » à l'humanité, ce qui entraîne « l'obligation morale de la fraternité et de la solidarité ». Sur cette voie exigeante, les chrétiens sont soutenus par le Christ. « C'est pourquoi la vraie mesure de la dignité humaine se dévoile dans l'amour de Dieu pour chacun. »

C'est la logique de l'alliance proposée par Dieu à la liberté humaine. Une alliance qui, certes, se fonde sur des interdits et la « mise en œuvre créative des commandements positifs contenus dans le décalogue », toujours « assortis d'une promesse de bonheur ». Pour le chrétien, cette promesse culmine dans la foi en la vie éternelle qui « donne son sens ultime à la Loi et à l'exigence morale ». Cette visée se heurte à l'épreuve du mal subi ou commis. Cette expérience commune à toute vie humaine exige une lucidité sur soi-même, requiert de prêter attention à ceux qui souffrent et de vivre le pardon reçu et donné, le pardon « qui peut sans cesse restaurer la dignité de la personne, coupable ou victime, et restaurer la possibilité d'une relation ».

La vie morale est toujours « engagement d'une liberté qui répond à un appel à vivre entendu au plus intime de la personne », une liberté qui « se déploie dans le temps à mesure que la personne mûrit ».

Aumônerie de l'enseignement public, Service national pour l'évangélisation des jeunes et pour les vocations, *La morale, pédagogie du bonheur*, Le Sénévé, 2011

La morale chrétienne porte des exigences spécifiques et situe son fondement en Dieu mais, pour les normes concrètes de la vie, elle rejoint la morale commune. Il importe de construire un langage éthique commun, pour fonder un vivre ensemble harmonieux.

« Le fait de croire n'extrait pas l'homme de la commune humanité qu'il partage avec tous les humains. La raison et l'exercice de la raison sont communs à tous. Il n'y a pas de spécificité particulière de la morale chrétienne dans les règles et les lois qui sont données à vivre et respecter. Beaucoup de personnes s'inspirent pour leur vie de textes ou de préceptes qui peuvent être mis en relation avec le décalogue, avec le commandement de l'amour, ou vivent la règle d'or [...], qu'ils soient ou non croyants. Il existe un universel, une objectivité de la morale qui vaut pour tout homme. La morale chrétienne a la même visée que la morale non chrétienne, à savoir le bonheur. En fait, il est possible de parvenir à un accord avec les personnes de « bonne volonté », même incroyantes, sur la plupart des normes concrètes de la vie. » (p. 13).

Xavier Thévenot, Une éthique au risque de l'Évangile, Desclée de Brouwer / Cerf, 1993

La morale chrétienne est toujours exigeante et peut dépasser les seules forces humaines. Le chrétien trouve dans l'amour du Christ pour lui la force nécessaire.

« L'originalité de la morale chrétienne vient de ce que le « comme Jésus » est simultanément accompagné du « en Jésus » et du « par Jésus ». Le Christ n'est donc pas simplement un modèle du passé, si admirable soit-il, mais une personne vivante aujourd'hui. Il a traversé l'épreuve de la passion et est mort et ressuscité, il habite en tout homme qui l'aime. Il est donc important de méditer le « par lui et en lui » de la prière eucharistique.»

« Par lui » signifie que nous ne sommes pas sauvés par nous-mêmes. C'est le Christ qui nous sauve, qui agit par la puissance de sa résurrection jusque dans la banalité de notre vie quotidienne. Quand Jésus dit qu'il sera « avec nous » jusqu'à la fin des temps, cette parole doit être entendue au sens fort. Cet « avec » transforme nos personnes et nous fait comprendre que la victoire sur les forces de désunion présentes en chacun de nous ne sera pas obtenue par l'homme à la force de ses seuls poignets, mais par l'action de Dieu en nous. Vivre chrétiennement la morale, c'est donc faire mourir une morale à prétention prométhéenne. [...] » (p. 90).

Pape François, Exhortation apostolique, La joie de l'Évangile, 24 novembre 2013

L'idéal chrétien a un « caractère organique » fondé sur le cœur de la foi qu'est le Christ mort et ressuscité pour le salut du monde. L'enseignement moral de l'Église doit sans cesse redire ce cœur de la foi, pour que « l'édifice moral de l'Église » ne risque pas de devenir « un château de cartes ».

« Toutes les vérités révélées procèdent de la même source divine et sont crues avec la même foi, mais certaines d'entre elles sont plus importantes pour exprimer plus directement le cœur de l'Évangile. Dans ce cœur fondamental resplendit la beauté de l'amour salvifique de Dieu manifesté en Jésus-Christ mort et ressuscité. En ce sens, le Concile Vatican II a affirmé qu'« il existe un ordre ou une "hiérarchie" des vérités de la doctrine catholique, en raison de leur rapport différent avec le fondement de la foi chrétienne ». Ceci vaut autant pour les dogmes de foi que pour l'ensemble des enseignements de l'Église, y compris l'enseignement moral. » (§ 36).

« Ainsi, comme le caractère organique entre les vertus empêche d'exclure l'une d'elles de l'idéal chrétien, aucune vérité n'est niée. Il ne faut pas mutiler l'intégralité du message de l'Évangile. En outre, chaque vérité se comprend mieux si on la met en relation avec la totalité harmonieuse du message chrétien, et dans ce contexte toutes les vérités ont leur importance et s'éclairent réciproquement. Quand la prédication est fidèle à l'Évangile, la centralité de certaines vérités se manifeste clairement et il en ressort avec clarté que la prédication morale chrétienne n'est pas une éthique stoïcienne, elle est plus qu'une ascèse, elle n'est pas une simple philosophie pratique ni un catalogue de péchés et d'erreurs. L'Évangile invite avant tout à répondre au Dieu qui nous aime et qui nous sauve, le reconnaissant dans les autres et sortant de nous-mêmes pour chercher le bien de tous. Cette invitation n'est obscurcie en aucune circonstance ! Toutes les vertus sont au service de cette réponse d'amour. Si cette invitation ne resplendit pas avec force et attrait, l'édifice moral de l'Église court le risque de devenir un château de cartes, et là se trouve notre pire danger. Car alors ce ne sera pas vraiment l'Évangile qu'on annonce, mais quelques accents doctrinaux ou moraux qui procèdent d'options idéologiques déterminées. Le message courra le risque de perdre sa fraîcheur et de ne plus avoir « le parfum de l'Évangile. » (§39).

Lettre du pape Jean-Paul II à M^{gr} Jean-Pierre Ricard, archevêque de Bordeaux et président de la Conférence des évêques de France et à tous les évêques de France, le 11 février 2005

À l'occasion de la célébration du centenaire de la Loi de 1905, Jean Paul II précise qu'une laïcité bien comprise et bien assumée « appartient à la Doctrine sociale de l'Église ».

« Le principe de laïcité, auquel votre pays est très attaché, s'il est bien compris, appartient aussi à la Doctrine sociale de l'Église. Il rappelle la nécessité d'une juste séparation des pouvoirs (cf. Compendium de la Doctrine sociale de l'Église, nn. 571-572), qui fait écho à l'invitation du Christ à ses disciples : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu » (Lc 20, 25). Pour sa part, la non-confessionnalité de l'État, qui est une non-immixtion du pouvoir civil dans la vie de l'Église et des différentes religions, comme dans la sphère du spirituel, permet que toutes les composantes de la société travaillent ensemble au service de tous et de la communauté nationale. De même, comme le Concile œcuménique Vatican II l'a rappelé, l'Église n'a pas vocation pour gérer le temporel, car, « en raison de sa charge et de sa compétence, elle ne se confond d'aucune manière avec la communauté politique et n'est liée à aucun système politique » (Constitution pastorale *Gaudium et spes*, n. 76 § 2 ; cf. n. 42). Mais, dans le même temps, il importe que tous travaillent dans l'intérêt général et pour le bien commun. C'est ainsi que s'exprime aussi le Concile : « La communauté politique et l'Église, quoique à des titres divers, sont au service de la vocation personnelle et sociale des mêmes hommes. Elles exercent d'autant plus efficacement ce service pour le bien de tous qu'elles recherchent davantage entre elles une saine coopération. » (Ibid., n. 76 § 3).

« La France ne peut que se réjouir d'avoir en son sein des hommes et des femmes qui puisent dans l'Évangile, dans leur démarche spirituelle et dans leur vie chrétienne, des éléments et des principes anthropologiques promouvant une haute idée de l'homme, principes qui les aident à remplir leur mission de citoyens, à tous les niveaux de la vie sociale, pour servir leurs frères en humanité, pour participer au bien commun, pour répandre la concorde, la paix, la justice, la solidarité et la bonne entente entre tous, en définitive pour apporter avec joie leur pierre à la construction du corps social. » (§ 5).

Pour une relecture des pratiques

Connaissance des fondements de la formation morale à l'école catholique

Si, dans les normes concrètes de la vie, la morale chrétienne peut rejoindre l'humanisme commun, il est important, que dans une école catholique, chacun puisse se situer justement dans l'établissement où il s'engage.

« Tous les membres de la communauté éducative connaissent les fondements et reconnaissent les visées de l'engagement éducatif de l'école catholique. Ils sont conjointement et librement associés au même projet éducatif. » (Statut de l'Enseignement catholique, article 34).

« Certains participent au titre de la foi de leur baptême et apportent ainsi une contribution spécifique. [...] » (Statut de l'Enseignement catholique, article 35).

- Comment, à quelles occasions et dans quels lieux, l'éclairage chrétien sur la morale peut-il être partagé ? Avec les adultes de l'établissement ? Avec les élèves ?
- Quelle connaissance ont les divers acteurs de la communauté, de la conception chrétienne de la personne qui fonde l'approche morale ?

- Comment, dans le projet éducatif de l'établissement, est explicitée la référence à l'Évangile des valeurs énoncées ?
- Comment, dans la plaquette de présentation de l'établissement, et dans les autres supports de communication, la référence chrétienne éclaire-t-elle les visées éducatives proposées ?

Éclairer la formation morale par l'éclairage chrétien

- Comment prendre en compte, dans le respect de l'autonomie des disciplines, l'éclairage chrétien sur les enjeux éthiques d'une question, ou d'une problématique ? Quels liens possibles entre équipe enseignante et équipe d'animation pastorale ?
- Dans le projet d'établissement, quelles articulations entre éducation à la solidarité, relevant du Socle commun, et éducation à la charité, relevant de la dimension pastorale du projet éducatif ? (Éducation civique/enseignement religieux, catéchèse ; action humanitaire/action caritative...)
- Dans quels lieux, par qui, et selon quelles modalités l'éclairage chrétien peut-il aider à la prise de décision : conseil d'établissement, conseil de classe, conseil de discipline, CA d'Ogec...

Préciser l'éclairage chrétien par le dialogue

« Dans une société plurielle, il est fondamental que l'école travaille à la connaissance réciproque des diverses traditions et familles de pensée. Ce dialogue, loin de conduire au relativisme et au syncrétisme, permet, au contraire, de mieux appréhender ce qui peut fonder une recherche commune pour la croissance de chacun et la construction du vivre ensemble. C'est dans ce cadre que l'école catholique sollicite l'Évangile et l'enseignement de l'Église. » (École catholique et formation morale, p. 12)

- Quelles sont dans l'établissement les diverses « traditions » en présence (Appartenances ethnique, culturelle, religieuse...)?
- Quelles convergences et quelles divergences repérables pour le vivre ensemble ?
- Quelles modalités mettre en place, si nécessaire, pour améliorer le dialogue ?